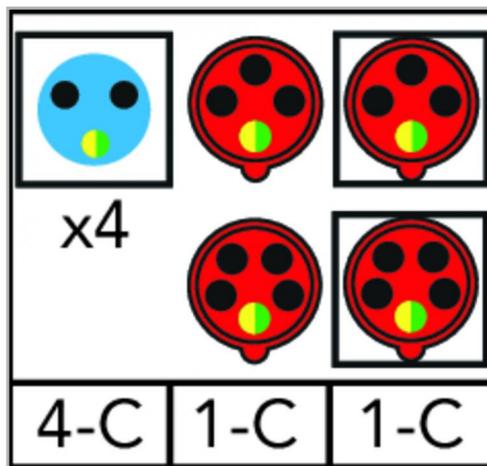


Appareillage et systèmes > ARMOIRES ET COFFRETS DE CHANTIER > ARMOIRES DE CHANTIER > ARMOIRE DE DISTRIBUTION POUR CHANTIER > Armoire de distribution

**PHOTOS ET SCHÉMAS**


[+ DE VISUELS SUR WWW.SERMES.FR](http://www.sermes.fr)

**CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES**

Code article	<b>48675011</b>
Classe de protection	<b>1</b>
IK	<b>10</b>
Section de raccordement arrivée	<b>5x16</b>
Nombre de prise NF 16A 230V	<b>4</b>
Nombre de prise CEI 16A 400V	<b>1 x 4P + 1 x 5P</b>
Nombre de prise CEI 32A 400V	<b>1 x 4P + 1 x 5P</b>
Intensité nominale	<b>63 A</b>
Degré de protection	<b>IP44</b>

**CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES**
**SÉRIE**

Série AC

**CARACTÉRISTIQUES**

Enveloppe en tôle d'acier zinguée et laquée couleur orange RAL 2000

(autre couleur RAL sur demande)

Adaptés aux régimes du neutre TT ou TNS

**CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES**Poids article **62,000 Kg**Hauteur socle **360****TÉLÉCHARGEMENT**[SCHÉMA ÉLECTRIQUE ET  
D'IMPLANTATION \(0.22 MO\)](#)[VISUELS \(0.701 MO\)](#)**CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES****NORMES**

Pour assurer votre sécurité, nos équipements sont :

- conformes « article 10 du décret du 14 novembre 1988 relatif à la protection des travailleurs contre les courants électriques »

- conformes aux recommandations de l'O.P.P.B.T.P. (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics)

- conformes à la norme NF EN 61439-4 qui définit les caractéristiques de construction d'ensembles de chantier destinés à une utilisation intérieure et extérieure

- adaptés aux températures d'utilisation de -20°C à +55° C

En plus de ces exigences normatives, nos équipements sont réalisés dans le respect des règles de l'art et contrôlés électriquement avant expédition.

Lors de la réception d'un nouvel équipement, nous vous recommandons de prendre connaissance des instructions de mise en route, affichées sur la porte interne des armoires de chantier.

Pour veiller à la sécurité des utilisateurs, nous vous recommandons de vérifier mensuellement le fonctionnement de l'interrupteur différentiel et de l'arrêt général de sécurité.

**ROHS**

1